



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 janvier et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 4 janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 29

Représenté : 0

Absent : 0

Etaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Yvette BADOIL, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Patrick BOURGEOIS, M. Alain CAMPION, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, M. Paul FERRE, M. Vincent GELAS, M. Gilbert GROS, Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, Mme Muriel LUGA-GIRAUD, M. Jean-Michel LUX, Mme Sandrine MERAND, M. Guy MORILLON, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, M. Marc TATON, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marielle THOMAS, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN, M. Nicolas ZIELINSKI

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Patricia CHMARA

M. DESCHIZEAUX, Président par intérim, le plus âgé des présidents des deux EPCI ayant fusionné, ouvre la séance à 20h30.

#### **N°2017/01/10/01 – FUSION au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et création d'un nouvel EPCI - Procès-verbal de l'installation du conseil communautaire**

La séance a été ouverte par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président par intérim, le plus âgé des présidents des deux EPCI ayant fusionné, qui, après l'appel nominal, a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires :

-M. Bernard ALBAN,	-M. Raphaël LAMURE,	-M. Serge VARVIER,
-Mme Yvette BADOIL,	-Mme Irène LECLERC,	-M. Dominique VIOT,
-Mme Nathalie BISIGNANO,	-M. Bernard LITAUDON,	-M. Maurice VOISIN,
-M. Patrick BOURGEOIS,	-Mme Muriel LUGA-GIRAUD,	-M. Nicolas ZIELINSKI,
-M. Alain CAMPION,	-M. Jean-Michel LUX,	Ainsi que les conseillers communautaires suppléants :
-M. Jean-Pierre CHAMPION,	-Mme Sandrine MERAND,	-M. Michel AUBRUN,
-Mme Patricia CHMARA,	-M. Guy MORILLON,	-Mme Anne-Marie BOUCHY,
-M. Jean-Claude DESCHIZEAUX,	-M. Philippe PROST,	-M. Romain COTTEY,
-M. Robert DESPLACE,	-M. Thierry SEVES,	-Mme Marie-Claude DAMOUR,
-M. Paul FERRE,	-M. Marc TATON,	-M. Roger RIBOLLET,
-M. Vincent GELAS,	-Mme Marie-Monique THIVOLLE,	-M. Richard SCHNEIDER,
-M. Gilbert GROS,	-Mme Marielle THOMAS,	-M. Jérôme VENET,
-Mme Lysiane GUIRAL,		

**N°2017/01/10/02 –ELECTION DU PRESIDENT**

Sous la présidence de M. Gilbert GROS, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires,

M. Bernard LITAUDON et M. Guy MORILLON ont été désignés assesseurs.

**Élection du Président :**

Ont fait acte de candidature : M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Paul FERRE et M. Raphaël LAMURE

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15

Ont obtenu : M. DESCHIZEAUX : seize (16) suffrages, M. FERRE : trois (3) suffrages, M. LAMURE : neuf (9) suffrages

M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été immédiatement installé.

M. Jean-Claude DESCHIZEAUX a déclaré accepter d'exercer cette fonction et remercié les conseillers pour leur confiance en les assurant qu'il travaillera pour le bien commun et dans l'intérêt de tous.

**N°2017/01/10/03 – Fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau**

**DECIDE** de porter à 8 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

**DECIDE** de porter à 6 le nombre des autres membres du bureau de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

**N°2017/01/10/04 –Election des Vice-Présidents et des autres membres du bureau**

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau ;

Vu les résultats du scrutin ;

**DECIDE**

De proclamer Mme LUGA-GIRAUD Muriel, conseillère communautaire, élue 1<sup>ère</sup> vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer M. GROS Gilbert, conseiller communautaire, élu 2<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer M. VOISIN Maurice, conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer M. LAMURE Raphaël, conseiller communautaire, élu 4<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer M. VARVIER Serge, conseiller communautaire, élu 5<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer Mme LECLERC Irène, conseillère communautaire, élue 6<sup>ème</sup> vice-présidente et le déclare installée.

De proclamer M. CHAMPION Jean-Pierre, conseiller communautaire, élu 7<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer M. MORILLON Guy conseiller communautaire, élu 8<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

Mme BISIGNANO Nathalie,  
Mme BADOIL Yvette,  
Mme THIVOLLE Marie-Monique,  
M. VIOT Dominique,  
M. LITAUDON Bernard,  
M. DESPLACE Robert,

Et les déclare installés.



**N°2017/01/10/05 – Décision relative à la création des commissions thématiques intercommunales**

**DECIDE**

**De créer les huit commissions thématiques** intercommunales suivantes :

- la commission Aménagement ;
- la commission Economie ;
- la commission Tourisme ;
- la commission Finances ;
- la commission Assainissement ;
- la commission Environnement et Gens du Voyage ;
- la commission Sport et Transport ;
- la commission Social ;

**De fixer à 15** le nombre maximal de membres pour chacune de ces commissions ;

**D'ouvrir ces commissions à des conseillers municipaux** dans la limite des places restant disponibles et sur proposition des conseils municipaux.

**N°2017/01/10/06 – Délégation d'attributions au Président**

**DONNE** délégation à M. le Président pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés d'un montant maximal de 10 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- créer, modifier ou dissoudre les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- autoriser les moyens de paiement et en fixer les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) relevant de la compétence communautaire par délégation de l'exercice du droit de préemption des communes.

**N°2017/01/10/07 – DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

**DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,

**DONNE** son accord pour que la Communauté de Communes Val de Saône Centre accède aux services S<sup>2</sup>LOW ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

**DONNE** son accord pour que le Président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet,

**DONNE** son accord pour que le Président signe le contrat de souscription avec Chambersign, autorité de certification mise en œuvre par les Chambres de Commerce et d'Industrie, pour la fourniture d'un certificat électronique RGS\*\*,

**DESIGNE** Madame Corinne DELORME, comme responsable de la télétransmission pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

**N°2017/01/10/08 - COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation du conseil communautaire Montmerle 3 Rivières et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2016/19 – DISSOLUTION DE LA REGIE D'AVANCES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Vu la délibération n°2014/04/12/05 du conseil communautaire du 12 avril 2014 donnant délégation à M. le Président pour créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la décision n°06/10 du 12 avril 2006 créant une régie d'avances pour le Centre de Loisirs de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières,

Vu le certificat de libération définitive autorisant la libération de la totalité des garanties constituées par un régisseur délivré par le comptable public le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

Vu l'avis du comptable public assignataire

Article 1<sup>er</sup> : Il est décidé la suppression de la régie d'avances pour le paiement des dépenses de matériel et de fonctionnement pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement dans la limite d'un montant de 500 euros par opération (acquisition de toutes fournitures et services, achat de denrées alimentaires périssables, réparations, frais de carburant, entretien courant des véhicules appartenant ou loués par la Communauté de Communes, frais postaux et frais de télécommunications).

Article 2 : L'avance prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé à 2 500 Euros est supprimée.

Article 3 : La suppression de cette régie prendra effet dès le 31 décembre 2016.

N°2016/20 – DISSOLUTION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ACCUEIL JEUNES

Vu la délibération n°2014/04/12/05 du conseil communautaire du 12 avril 2014 donnant délégation à M. le Président pour créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la décision n°2015/04 du 1<sup>er</sup> avril 2015 créant une régie de recettes pour l'Accueil Jeunes de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières,

Vu le reçu de restitution du fonds de caisse délivré par la Trésorerie de Thoissey le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

Vu l'avis du comptable public assignataire,

Article 1<sup>er</sup> : Il est décidé la suppression de la régie de recettes destinée à encaisser les produits suivants : cotisation annuelle et droits d'inscription à l'Accueil Jeunes (compte d'imputation : 70632 – Redevances et droits des services à caractère de loisirs).

Article 2 : L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 1 000 Euros est supprimée.

Article 3 : Le fond de caisse dont le montant est fixé à 30 Euros est supprimé.

Article 4 : La suppression de cette régie prendra effet dès le 31 décembre 2016.

N°2016/21 – DISSOLUTION DE LA REGIE D'AVANCES DE L'ACCUEIL JEUNES

Vu la délibération n°2014/04/12/05 du conseil communautaire du 12 avril 2014 donnant délégation à M. le Président pour créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,

Vu la décision n°2015/05 du 1<sup>er</sup> avril 2015 créant une régie d'avances pour l'Accueil Jeunes de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières,

Vu le certificat de libération définitive autorisant la libération de la totalité des garanties constituées par un régisseur délivré par le comptable public le 1<sup>er</sup> décembre 2016,

Vu l'avis du comptable public assignataire,

Article 1<sup>er</sup> : Il est décidé la suppression de la régie d'avances pour le paiement des dépenses de matériel et de fonctionnement pour l'Accueil Jeunes :

Acquisition de toutes fournitures (Compte 60631 Produits d'entretien, Compte 60632 Fournitures de petit équipement, Compte 6065 Livres, Cassettes, Compte 6068 Autres matériels et fournitures), Services (Compte 6188 Autres frais divers), Achat de denrées alimentaires périssables (Compte 60623 Alimentation), Réparations (Compte 61558 Entretien autres biens mobiliers, Compte 6156 Maintenance), Frais de carburant (compte 60622 Carburants), Entretien courant des véhicules appartenant ou loués par la Communauté de Communes (Compte 61551 Entretien de matériel roulant), Frais postaux (Compte 6261 Affranchissements).

Article 2 : L'avance prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé à 200 Euros est supprimée.

Article 3 : La suppression de cette régie prendra effet dès le 31 décembre 2016.

**PREND ACTE** des attributions exercées par Madame la Présidente et par le bureau par délégation du conseil communautaire Val de Saône Chalaronne et ayant donné lieu aux décisions suivantes, relatives à la signature de marchés ou devis :

- Travaux supplémentaires patinoire écologique, pour un montant de 7 200 €HT, avec l'entreprise BERGER TP ;
- Intervention sur réseau téléphonique dans le cadre du déménagement, pour un montant de 210 € HT, avec l'entreprise TIMS.

Fait à Montceaux, le 10 janvier 2017

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



AFFICHE du :

Au :